

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE  
DU COMITÉ SYNDICAL SCOLAIRE du VERMOIS  
DU 22 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 septembre, le Comité Syndical Scolaire du Vermois s'est réuni à vingt heures trente à l'école de Ville-en-Vermois après convocations légales, sous la présidence de Monsieur Laurent MORETTI, Président.

**Membres afférents**

Au Comité Syndical Scolaire :

Nombre en exercice : 15

Nombre de présents : 08

Nombre de Votants : 11

Quorum : 08

**Etaient présents :**

Mesdames AYRAL Elisabeth, BARBILLON Renée, GUESNEY Nicole et WIBERT Magali  
Messieurs CLOS Sébastien, MORETTI Laurent, RICHON Claude et STEMETZ Jean-François

**Pouvoirs :**

Monsieur POIROT Rémi donne pouvoir à RICHON Claude

Madame LEMONT Aurélia donne pouvoir à BARBILLON Renée

Monsieur OBRINGER donne pouvoir à MORETTI Laurent

**Excusés :**

Messieurs TOQUET Josselin, ANDRE Damien et RENAULD Arnauld

Madame BERNARDIN-GALLAND Mélanie

Monsieur le président précise que le quorum est atteint avec 11 voix.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h30, demande si le compte rendu du 26.06.2025 fait l'objet d'observations. Aucune observation n'est émise, le procès-verbal est adopté.

**Désignation d'un secrétaire de séance :**

Le président demande à un membre du Comité Syndical Scolaire d'assurer le secrétariat de séance. Monsieur RICHON Claude accepte de prendre le secrétariat.

**23.2025 Prêt Relais FCTVA**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée Générale qu'il est nécessaire de contracter un prêt relais à court terme pour un montant de 190 000,00 euros afin de financer l'avance de TVA dans l'attente de retoucher le FCTVA sur le projet de l'école pour la tranche ferme.

Monsieur le Président présente les 3 propositions de banque contactée.

**Proposition Financement Caisse Epargne :**

- Montant : 190 000 €
- Durée : sur 2 ans : Taux Fixe : 3,43%  
sur 3 ans : Taux Fixe : 3,62%
- Remboursement : paiement des intérêts trimestriellement et remboursement du capital à l'échéance
- Base de calcul : Exact/360
- Modalité de déblocage : au moins 2 000€ dans les 3 mois et dans un délai maximum de 6 mois après la signature du contrat par la Caisse d'Epargne
- Délai de signature des contrats : 1 mois
- Remboursement anticipé : possible sans indemnité, avec un préavis d'un mois
- Commission d'intervention : 300€ exigible à la date de signature du contrat

L'offre est valable jusqu'au 23/09/2025

Proposition Financement Banque Postale :

- Montant : 190 000 €
- Frais de dossier : 200 €
- Durée : 3 ans
- Taux : 3.86 %
- Amortissement : IN FINE

Cette offre est valable jusqu'au 24/09/2025 et soumise à l'accord de mon comité de crédit.

Proposition Financement Crédit Agricole :

Aucune proposition.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée Générale de se prononcer sur les propositions d'emprunt.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de financement Prêt Relais FCTVA de la banque CAISSE EPARGNE et autorise le Président à signer tous les actes correspondants.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Groupement Energie Métropole : le marché actuel arrivant à échéance le 31/12/2026, un appel d'offres a été lancé pour le renouvellement de la fourniture d'électricité. A l'issue de cette procédure de mise en concurrence, le marché pour la période 2027-2030 a été attribué à ENGIE en date du 10/09/2025.

Effectifs classes : 183 élèves au total cette année (20 départs en CM2 et 17 PS 1 CM2 arrivés)

PS/MS : 27	MS/GS : 26	GS/CP : 25
CP/CE1 : 25	CE1/CE2 : 26	CE2/CM1 : 27
CM1/CM2 : 27		

Dérogations scolaires : cette année, sur 5 dérogations scolaires, 1 fratrie, 4 trajets professionnelles.

Sur les 5 dérogations :

- 3 pour Fratrie,
- 1 pour garde à Azelot,
- 1 pour crèche

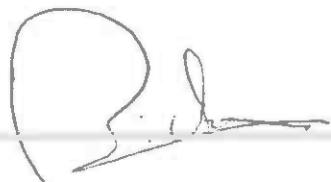
Transports scolaires : Nous avons eu la surprise à cette rentrée de n'avoir qu'un seul bus pour les trajets du matin. Cela est dû aux familles qui n'avaient pas effectuer les démarches d'inscriptions. Un rappel a été effectué et nous suivrons les besoins pour solliciter un nouveau bus au besoin. Les accompagnatrices disposent maintenant d'une carte et devront valider à chaque passage.

Postes personnels : Depuis de nombreuses années, nous disposons d'un poste de contrat aidé. A cette rentrée, en raison du contexte politique et économique, ce poste n'a pas été renouvelé. Nous avons donc recruté un nouvel agent en CDD sur le temps périscolaire avec moins d'heures, ce qui induit un temps d'accompagnement ATSEM en moins de 1h30 par jour. Nous allons voir si l'apprentie peut être en soutien sur un temps de la journée et en autonomie avec l'enseignante de GS.

Pour rappel, sur les temps postes ATSEM, la réglementation nous demande de mettre à minima un poste d'ATSEM par maternelle et non par classe. Nous avons fait le choix de mettre à disposition 2 postes pleins depuis 2018, (1,5 auparavant). La répartition des missions des ATSEMS relève du directeur de l'école, une autre organisation pourrait être réfléchie afin de répartir le temps d'ATSEM sur la journée pour les 3 classes. Un rappel sera effectué lors du prochain conseil d'école.

La séance est levée à 22h00

Secrétaire de séance



Claude RICHON

Signature du Président



Laurent MORETTI